

MARCHE À SUIVRE



# Gala du mérite économique

UNE PRÉSENTATION DE



# 2023

### À qui s'adresse le Gala du mérite économique?

Le gala s'adresse aux entreprises, petites, moyennes et grandes de tous les secteurs économiques ayant un établissement sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel ainsi que sur le territoire de la ville de Contrecoeur et ayant réalisé des activités économiques méritant d'être soulignées dans le cours des 18 derniers mois. **À noter qu'aucune candidature ne pourra être acceptée ni retenue par le jury, deux années consécutives.**

*Le comité organisateur est composé d'un représentant de chaque organisme actionnaire, soit : le Cégep de Sorel-Tracy, la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy, le Développement économique Pierre-De Saurel, le journal Les 2 Rives et la SADC Pierre-De Saurel.*

\* Le genre masculin a été utilisé dans le présent document uniquement dans le but d'alléger le texte.

## DATES À RETENIR

19 janvier	Lancement de la période d'inscription
24 février	Date limite du dépôt des candidatures
Mi-mars	Annonce des entreprises en nomination
29 avril	Soirée du 35 <sup>e</sup> Gala du mérite économique

**IMPORTANT :** Les finalistes des catégories du Gala du mérite économique devront se rendre disponible pour l'entrevue filmée qui aura lieu à partir de la mi-mars et qui sera fixée avec vous au préalable.

## INSCRIPTIONS

### Comment participer?

Les dossiers de mise en candidature présentés au 35<sup>e</sup> Gala du mérite économique doivent correspondre à des actions réalisées au cours des 18 derniers mois. La date limite pour remettre votre cahier de candidature est le **vendredi 24 février 2023, à 16 h.**

### Voici les accès aux formulaires :

Candidature générale : <https://forms.gle/rcXuF2WDAGu9pYqY7>

Accéder aux catégories à la page 4 de ce document.

Tourisme, événementiel et culture : <https://forms.gle/Gdzfr8SjSL6qnEnB6>

Employeur de choix – tout secteur confondu : <https://forms.gle/bDwozr2uWLHQVrQ56>

### Il est important de :

- Répondre précisément à chacune des questions ;
- Être concis et structuré dans l'élaboration du contenu ;
- Présenter uniquement les points saillants de l'entreprise ;
- Privilégier les données chiffrées et les exemples pour justifier les réponses ;

- Noter qu'aucun dossier manuscrit ne sera accepté.

Pour toute question concernant les inscriptions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [candidature@galameritesoreltracy.com](mailto:candidature@galameritesoreltracy.com).

## LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Tous les dossiers déposés seront évalués en fonction d'une grille d'analyse, dont la pondération se retrouve dans ce présent document.

Le jury est composé de représentants indépendants des organismes du comité organisateur.

Tous les membres du jury et du comité organisateur sont tenus à la plus stricte confidentialité sur l'identité et les renseignements des candidats et des bénéficiaires aussi bien que sur les délibérations du jury.

Le jury nomme les finalistes et les lauréats pour chaque catégorie lors des délibérations prévues à cet effet. Pour chacune des catégories, les membres du jury retiendront les entreprises qui auront démontré les succès les plus probants, **soit 3 finalistes par catégorie. Nouveauté**

Chaque organisation peut déposer sa candidature dans une seule catégorie. Le jury se réserve le droit de scinder ou d'annuler une ou des catégories si les candidatures soumises ne répondent pas aux critères déterminés.

Toute information supplémentaire jugée pertinente pour l'analyse d'une candidature peut être ajoutée en annexe et envoyée en format numérique au courriel : [candidature@galameritesoreltracy.com](mailto:candidature@galameritesoreltracy.com)

**Les informations contenues dans votre dossier sont les seuls éléments dont se serviront les membres du jury pour son travail d'analyse.**

Le nom des lauréats sera dévoilé lors de la soirée du 35<sup>e</sup> Gala du mérite économique, le samedi 29 avril 2023.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY ET PONDÉRATION – CATÉGORIES VOLET ÉCONOMIE

### **Nature et aspect novateur de l'entreprise ou du projet (30 %)**

Taille, nature et condition particulière de l'entreprise

### **Impacts économiques (40 %)**

Performance et rendement

Condition de travail, création d'emplois

Stratégie de promotion et marketing

Contribution à l'essor économique de la région

### **Impact sur l'environnement (15 %)**

### **Engagement social et communautaire (15 %)**

## CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY ET PONDÉRATION – CATÉGORIE TOURISME, ÉVÉNEMENTIEL ET CULTUREL

*Sont admissibles les entreprises, les organismes, les événements ou les projets spéciaux qui se sont distingués par leurs performances générales et leur impact économique local, régional ou national. Pour cette catégorie, les secteurs d'activités admissibles sont les suivants : touristique, culturel, sportif ou tout autre secteur connexe.*

### **Nature et aspect novateur de l'entreprise ou du projet (30 %)**

Taille, nature et condition particulière de l'entreprise

### **Impacts économiques (50 %)**

Rayonnement

Achalandage

Retombées directes et indirectes

Promotion et marketing

### **Impact sur l'environnement (10 %)**

### **Engagement social et communautaire (10 %)**

## CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY ET PONDÉRATION – EMPLOYEUR DE CHOIX – TOUT SECTEUR CONFONDU

*Sont admissibles les entreprises, les organismes ou les institutions ayant mis en place des actions créatives et des moyens durables permettant l'attraction, l'intégration, la mobilisation et le maintien de la main-d'œuvre au sein de l'entreprise.*

### **La vision de l'entreprise (30 %)**

Les valeurs

### **Les distinctions concernant la main-d'œuvre (50 %)**

Attraction

Mobilisation

Rétention

Intégration

### **Les reconnaissances (10 %)**

### **Engagement social et communautaire (10 %)**

## LES CATÉGORIES – VOLET ÉCONOMIE

### **Repreneur d'entreprise ou transfert d'entreprise**

Sont admissibles dans cette catégorie les entreprises qui, dans les 18 derniers mois, ont vécu un changement de propriétaire ou un transfert.

**Commerces de détails**

Sont admissibles dans cette catégorie les entreprises de détails (exemple : magasin de vêtements, épicerie, pharmacie, concessionnaire automobile, etc.).

**Restaurants**

Sont admissibles dans cette catégorie tous les types de restaurants.

**Entreprise de services – 4 employés et moins**

Sont admissibles dans cette catégorie les entreprises de services (exemples : clinique dentaire, cabinet d'assurances, courtier immobilier, etc.) ayant 4 employés et moins.

Les organismes communautaires ne sont pas admissibles.

**Entreprise de services – 5 employés et plus**

Sont admissibles dans cette catégorie les entreprises de services (exemples : clinique dentaire, cabinet d'assurances, courtier immobilier, etc.) ayant 5 employés et plus.

Les organismes communautaires ne sont pas admissibles.

**Entreprises manufacturières - 10 employés et moins**

Sont admissibles les entreprises de production industrielle, de transformation et de distribution ayant 10 employés et moins.

**Entreprises manufacturières - 11 à 50 employés**

Sont admissibles les entreprises de production industrielle, de transformation et de distribution ayant entre 11 et 50 employés.

**Entreprises manufacturières – 51 employés et plus**

Sont admissibles les entreprises de production industrielle, de transformation et de distribution ayant 51 employés et plus.

**Entreprises agricoles**

Sont admissibles les entreprises agricoles.